

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **quatrième réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2008-2009**, tenue le vendredi 27 mars 2009 à 10 h au Théâtre St-Denis 2 (1594, rue Saint-Denis).

---

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de la troisième réunion extraordinaire du SPUQ 2008-2009, tenue le 20 mars 2009
  4. Bilan de la semaine de grève
  5. Négociation des conventions collectives
    - 5.1 État de la situation
    - 5.2 Moyens de pression
  6. Plénière
  7. Renouvellement des conventions collectives
    - 7.1 Vote sur la prolongation de la grève
    - 7.2 Autres moyens de pression
- 

#### 1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition du Comité exécutif, appuyée par l'Assemblée générale, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Claude Pilotte, appuyée par Antonello Callimaci, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour : 8. Allocation de grève

Sur proposition de Robert Dion, appuyée par Étienne Gagnon, le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'amendé.

#### 3. Adoption du procès-verbal de la troisième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2008-2009 tenue le 20 mars 2009

Sur proposition de Diane Demers, appuyée par Yves Baudoin, le procès-verbal de la troisième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2008-2009, tenue le 20 mars 2009, est adopté sans modification.

#### 4. Bilan de la semaine de grève

La parole est donnée à Michèle Nevert, présidente.

Depuis le début de la grève, toutes les positions politiques sont prises par le Comité exécutif avec les responsables des comités.

Ainsi, les conférences et colloques planifiés avant la grève sont considérés comme des activités de grève; les stages et les productions, qui ne peuvent être reportés comme peut l'être la session, sont permis. Ce qui est demandé, c'est qu'à l'ouverture de ces différents événements, soit mentionné que le corps professoral est en grève.

Le vendredi 20 mars, l'Assemblée générale a reconduit la grève pour une semaine; durant la fin de semaine qui a suivi ce vote, les avis étaient partagés en ce qui concerne le piquetage; ainsi certains pensaient qu'il fallait des lignes de piquetage étanches, alors que d'autres, dans le but d'éviter une injonction, estimaient que le piquetage devait être du piquetage de visibilité. Le dimanche soir (le 22 mars), chaque membre du comité exécutif a reçu une mise en demeure, laquelle a été acheminée aux responsables des comités. Ainsi, le piquetage du lundi en a été un de visibilité. Lors du bilan de la journée du lundi, il a été constaté que le corps professoral était déçu d'avoir fait ce type de piquetage; donc dès le mardi, le piquetage était étanche. Puis, une injonction est arrivée le mercredi 25 mars.

En ce qui concerne la couverture médiatique, elle a été tout aussi importante cette semaine.

Les associations étudiantes apportent leur appui à notre grève, et il est mentionné que l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion qui a voté une journée de grève.

Les responsables de chacun des comités sont invités à faire un bref bilan de la semaine.

**Ève Paquette (département des sciences des religions), responsable du comité d'information interne**

Les membres de ce comité sont les suivants : Henri Boudreault, Sophie Grossman, Guy Ménard, Martin Petitclerc, François Roch, Éric Pineault, Rachel Chagnon, Carey Nelson pour la revue de presse et Marie Ploquin pour les maîtres de langue. Ce comité a pour mandat d'assurer la diffusion de l'information sur la grève et les enjeux de l'UQAM à l'ensemble de la communauté de l'UQAM (professeures, professeurs, maîtres de langue, autres syndicats, associations étudiantes). Durant la semaine, les membres de ce comité ont produit des tracts, ont élaboré et diffusé l'horaire quotidien des journées de grève et ont assuré une présence professorale aux différentes assemblées des associations étudiantes.

**Mireille Tremblay (Département de communication sociale et publique), responsable du comité de communication externe**

Les membres de ce comité sont les suivants : Gérald Larose, Benoît Cordelier, Yann Roche, Isabelle Mahy, Omar Cherkaoui, Sylvie Jochems. Le mandat de ce comité est multiple; ainsi, durant la semaine, les membres du comité ont produit 6 vidéos (avec différentes personnalités, dont Cécile Sabourin, présidente de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université); ils ont fait appel à la collaboration du corps professoral pour la rédaction de textes expédiés aux médias et enfin ils coordonnent des rencontres avec différents partis politiques. Ils ont également rédigé une déclaration de soutien à l'UQAM appelée à être signée par les partis politiques de l'opposition et par différents organismes.

**Daniel Chapdelaine (Département de chimie), responsable du comité d'activités de grève**

Les membres de ce comité sont les suivants : Rémi Bachand, Anouk Bélanger, Paul Bélanger, Stéphanie Bernstein, Luc Bonenfant, Claude Braun, Patrick Charland, Francis Dupuis-Déri, Laurence-Léa Fontaine, Frédéric Fournier, Jean-François Hamel, Julie Lavigne, Marie-Nathalie Leblanc, Martin Petitclerc, Éric Pineault, Monique Régimbald-Zeiber et Jean-Philippe Waaub. Durant la semaine, les membres ont organisé huit ateliers sur l'UQAM et sur les moyens de pression ainsi que des activités extérieures comme celle intitulée « Aujourd'hui, on négocie » où deux tables étaient installées avec des chaises vides du côté de la partie patronale. Ils ont également collaboré à la mise sur pied de la grande assemblée uqamienne qui s'est tenue le jeudi 26 mars 2009.

**Rachel Chagnon (Département des sciences juridiques), responsable du comité des plaintes**

En collaboration de Martine Lachance, ce comité vise à venir en aide aux personnes qui connaissent des incidents avec les autres membres de la communauté. Ce comité a soutenu l'avocate de la CSN, notamment par

l'élaboration d'affidavits dans le but de contredire la preuve qu'avance l'UQAM dans l'émission de l'injonction.

**Mark-David Mandel (Département de science politique), responsable du comité de piquetage**

Les membres de ce comité sont les suivants : Rémi Bachand, Robert Bédard, Georges Campeau, Marc Chabot, Alain-Steve Comtois, Maurice Couture, Daniel Germain, Guy Ménard et Monica Soto. Durant la semaine, le comité de piquetage a organisé et coordonné les activités de piquetage jusqu'à l'arrivée de l'injonction. Le comité s'est par la suite penché sur le type de piquetage qu'il peut y avoir maintenant avec l'injonction.

**Jean-François Filion (Département de sociologie), responsable du comité d'allocation de grève**

Les membres de ce comité sont les suivants : Céleste Grimard-Brotheridge, Marie-Ève Lapalme, Mireille Saboya, Chantal Viger, Jean-Paul Guillemot, Marie-Hélène Noiseux. Durant la semaine, les membres ont étudié des cas de demande d'allocation et distribué les chèques. Ils ont également élaboré les critères d'attribution des allocations de la CSN. Ainsi le comité a décidé que les personnes ayant participé à au moins 5 jours de grève du 16 février au 20 mars étaient éligibles aux allocations de la CSN. À partir du 23 mars, les personnes ayant participé à 5 jours de grève seront éligibles à l'allocation de la CSN (qui est de 220 \$ par semaine).

**Éric Pineault (Département de sociologie)** a participé à la mise sur pied de l'assemblée uqamienne à laquelle plus de 1 000 personnes ont participé. Ce jour était à une semaine du 40<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'UQAM. Toute la communauté uqamienne a manifesté son appui à la grève des professeures, professeurs et des maîtres de langue qui porte en elle la relance de l'UQAM. Le SEUQAM et le SETUE vont certainement se retrouver dans la même situation dans les mois qui viennent, c'est pourquoi il faut un refinancement réel de l'institution.

**Livain Breau (Département de chimie)** mentionne qu'à la suite du moyen de pression qui constituait à renoncer à une contribution à la Fondation de l'UQAM un petit comité s'est formé dans le but de rediriger ces dons vers des organismes qui viennent en aide aux personnes démunies; ainsi un organisme qui vient en aide aux femmes a écrit une lettre à la présidente du Syndicat.

**Delphine Odier-Guedj (Département d'éducation et formation spécialisées)** est chargée, en plus de coordonner les équipes de piquetage, de faire la coordination de tous les comités et de faire le lien entre ces comités et le comité exécutif.

Maude Pepin, conseillère syndicale au service juridique de la CSN, explique brièvement les termes de l'injonction émise par la Cour supérieure à la demande de l'administration de l'UQAM et adressée au SPUQ.

Les termes doivent être lus de façon restrictive; toute infraction à cette injonction est passible d'outrage au tribunal. Si l'employeur souhaite déposer un outrage au tribunal, il doit déposer une preuve hors de tout doute. Cette injonction est valide pour 10 jours; elle vise toute personne qui est au courant de cette ordonnance (étudiantes, étudiants, membres du public, conseillers). Il ne peut y avoir plus de 5 manifestants à moins de 5 mètres de chaque entrée; à l'extérieur de ce périmètre, il n'y a pas de restriction quant au nombre de manifestants. L'injonction est applicable à tous les établissements de l'UQAM. On ne peut faire du piquetage à l'intérieur, nuire aux activités de l'UQAM ou encourager à commettre ces actes.

Les avocats de la CSN vont tenter de réduire l'étendue de l'ordonnance; il faudra donc produire des affidavits pour démontrer que cette injonction, qui porte atteinte à la libre expression, a été émise par but préventif. Enfin, la conseillère syndicale précise qu'un outrage au tribunal n'est pas une condamnation au criminel.

La parole est donnée à Michèle Nevert.

Le jeudi 26 mars, Michèle Nevert a rencontré, à Québec, juste avant la période de questions portant sur l'UQAM à l'Assemblée nationale, Marie Malavoy, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur; il était prévu qu'elle rencontre Pauline Marois, mais cette dernière a été retenue dans le dossier du CHUM. Le verbatim de la période de question a été inséré dans le dossier de la réunion et ce qui ressort de cette période de questions, c'est que la seule préoccupation de Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, est que la session soit valide. Une autre rencontre avec Marie Malavoy est prévue cette semaine.

Ce matin (le vendredi 27 mars), Michèle Nevert a rencontré Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, lequel devrait faire une intervention dans la semaine.

Par la suite, la présidente rapporte la rencontre qu'elle a eue avec le recteur le jeudi 26 mars 2009.

## 5. Négociation des conventions collectives

### 5.1 *État des négociations*

#### *Convention collective des professeures, professeurs*

La parole est donnée à Jean Bélanger, 1<sup>er</sup> vice-président et porte-parole syndical de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs, qui mentionne qu'après la dernière réunion de l'Assemblée générale (20 mars), les membres du comité de négociation sont allés déposer les résolutions au recteur (refus de l'entente et prolongation de la grève). Des gardiens de sécurité ont bloqué l'accès au pied du pavillon Athanase-David et Marc-André Vigeant est descendu chercher les deux résolutions. Le 23 mars 2009, le recteur a envoyé une lettre adressée à l'ensemble du corps professoral. Durant la semaine, les membres du comité de négociation ont élaboré une réponse à cette lettre et ont produit un *Flash-Négo* (des copies de ces deux documents ont été insérées dans le dossier de la réunion).

Le mercredi 25 mars, une rencontre du comité des relations de travail était prévue, et Jean Bélanger a demandé à ce que cette rencontre se transforme en séance de négociation, avec cinq points à l'ordre du jour : 1. Propriété intellectuelle; 2. Article sur la retraite; 3. Clause 10.06 (tâche); 4. Nombre de postes; 5. Établir un calendrier de rencontres.

C'est ainsi que le mercredi s'est tenue une rencontre de négociation au cours de laquelle la partie patronale a mentionné qu'elle n'avait pas eu le temps de travailler sur la propriété intellectuelle ni sur le dossier de la retraite. En ce qui concerne la clause portant sur la tâche, la partie patronale a mentionné qu'elle ne voulait pas négocier à la pièce et qu'il y aurait une offre globale. Quant au nombre de postes, le SPUQ a offert qu'un exercice pourrait être fait conjointement afin de s'entendre sur le nombre de postes à ouvrir pour une relance de l'UQAM et présenter ce résultat au Ministère de l'éducation.

Une rencontre s'est tenue le lendemain (jeudi 26 mars) toute la journée. Le contenu des discussions n'est pas public.

#### *Convention collective des maîtres de langue*

La parole est donnée à André Breton, 2<sup>e</sup> vice-président et porte-parole syndical de la négociation de la convention collective des maîtres de langue, qui explique que la rencontre de négociation prévue pour le mercredi 25 mars a été annulée par la partie patronale car cette dernière avait besoin de temps pour préparer la séance de négociation des professeures, professeurs.

## 5.2 Moyens de pression

Le moyen de pression proposé est la poursuite de la grève.

## 6. Plénière

L'Assemblée se transforme en plénière et chaque membre est invité à intervenir sur les moyens de pression.

## 7. Renouvellement des conventions collectives : vote pour des journées de grève

### 7.1 *Vote sur la prolongation de la grève*

#### **09AG337 GRÈVE DU 28 MARS AU 6 AVRIL 2009**

Proposition du Comité exécutif et du Comité de négociation

ATTENDU que la convention collective des professeures, professeurs est échue depuis le 31 mai 2007 et que le projet syndical a été déposé auprès de la partie patronale en mai 2007;

ATTENDU que la convention collective des maîtres de langue est échue depuis le 31 mai 2008 et que le projet syndical a été déposé en mai 2008;

ATTENDU la journée d'étude du 16 février 2009, les journées de grève des 19, 25, 27 février et 10 mars 2009 ainsi que les semaines de grève du 16 au 27 mars 2009;

ATTENDU la volonté des membres de régler les conventions collectives avant la fin de la session d'hiver 2009;

ATTENDU la reprise des discussions à la table de négociation des professeures, professeurs;

ATTENDU l'absence d'avancée significative des négociations en date du 27 mars 2009;

ATTENDU la généreuse solidarité des étudiantes, étudiants, des employées, employés de soutien, des personnes chargées de cours et des auxiliaires d'enseignement lors des états généraux du jeudi 26 mars 2009;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DONNE le mandat au Comité exécutif de décréter 10 jours de grève du 28 mars au 6 avril 2009, si aucun règlement ou avancée significative ne survient dans le cadre de la négociation des conventions collectives du SPUQ, avec la tenue d'une Assemblée générale le lundi 6 avril 2009.

Comme il s'agit de décréter une semaine de grève, le vote doit être pris au scrutin secret. De plus, étant donné que le SPUQ comporte deux unités d'accréditation, il y a deux votes : les professeures, professeurs et les maîtres de langue.

Sur proposition de Pierre Lebuis, appuyée par Rachel Chagnon, Mathieu Boisvert, Livain Breau, Rachel Chagnon, Laurence-Léa Fontaine, Frédéric Fournier, Pierre Lebuis, Lyne Lefebvre, Louis Martin, Charles Perraton, Marie Ploquin, Louis Rousseau, Monica Soto, Britta Starcke et Steve Vezeau sont nommés scrutatrices, scrutateurs.

Résultats des votes :

Unité de négociation des maîtres de langue

POUR : 21

CONTRE : 1

ANNULÉ : 0

Unité de négociation des professeures, professeurs

POUR : 553

CONTRE : 56

ANNULÉS : 2

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (91 %)

12 h 40 : ajournement de l'Assemblée

14 h 15 : reprise de l'Assemblée

#### 7.2 *Autres moyens de pression*

Aucun projet de résolution présentant d'autres moyens de pression n'est annoncé.

#### 8. Allocation de grève

Un membre explique que les professeures, professeurs étant en haut de l'échelle sont les plus affectés financièrement par la grève, car l'écart entre l'allocation du Syndicat et la coupure effectuée par l'administration de l'UQAM est beaucoup plus grand pour les professeures, professeurs ayant plus d'expérience que pour les jeunes collègues; il aurait donc souhaité que l'allocation de grève soit versée en fonction de l'échelon où se situe la professeure, le professeur.

Levée de la réunion à 14 heures 30.

La présidente,

La secrétaire,

Michèle Nevert

Marie-Cécile Guillot

*Liste des documents remis (Assemblée générale du SPUQ du vendredi 27 mars 2009)*

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la troisième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2008-2009, tenue le vendredi 20 mars 2009
3. Assemblée nationale du Québec : Extrait du journal des débats à l'Assemblée nationale du 26 mars à 14 h 30
4. SPUQ, *Flash-Négo* n° 13
5. SPUQ, lettre du comité de négociation des professeures, professeurs adressée à Claude Corbo
6. SPUQ, projet de résolution : Grève du 28 mars au 6 avril 2009